

CIQ SAINTE ANNE 13008 MARSEILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2022

La réunion débute à 18H.

Sont présents membres du conseil d'administration :

MM BERGE Philippe, BRUSONE Monique, COMBALUZIER Viviane, DARMON José, DERHILLE Gérard, EMSALEM Roland représenté par Mme BROSSIER Ghislaine, GUIGONIS Marcelle, GUILHEM Claude, LELEYTER Françoise, MENARD Jean-Pierre, POURCIN Raymond, QUIRICO Jean-Claude, ROMETTE Françoise, SANCHEZ Mireille, ZANONI Robert

Sont excusés membres du conseil d'administration :

Mme BELTRA Josette, Mr BUSTI Paul, Mme GRIMA Thérèse, Mr MONTEL Kléber,
Mr MONTEL Kleber, Mme POURCIN Philomène, Mme ROMETTE Françoise, Mme STRAVATO Mireille

Sont également présents :

MM DRAPS Patrick, BOUCLY Philippe, LAMBERT Nicole, RECEVEUR Noëlle, HERVE Jacques, TALAVERA Patrice, DURLET H Philippe, BERNON Phillippe, BROSSIER

Sont excusés : Mr MISSUL, Mr SOUMIREU

Avertissement : tous les extraits de courrier, d'infos diversessont en italique

1 Approbation du compte rendu du CA du 02 mai 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2 les échos de Ste Anne : distribution :

Nous avons distribué plus de 5000 exemplaires, merci à toutes et à tous pour votre participation à cette distribution. Nous n'avons pas pu distribuer dans certaines copropriétés, car inaccessible et aucun(e) référent(e) pour accéder.

Message adressé aux adhérents :

Les bénévoles du CIQ ont distribué 5000 exemplaires du journal du CIQ (les échos de Ste Anne) dans tout notre quartier.

Malheureusement la distribution n'a pas pu avoir lieu dans certaines copropriétés de notre quartier faute d'accessibilité. Nous aurions besoin pour chaque copropriété d'un ou une référent (e) chez qui nous pourrions sonner pour accéder et donc distribuer.

Si vous habitez une copropriété de notre quartier et si vous n'avez pas reçu le journal du quartier n'hésitez pas à vous manifester par mail : ciq.sainteanne@gmail.com ou par téléphone au 07.88.60.67.52.

Nous allons bientôt terminer la distribution et Claude Guilhem rappelle que tout le monde peut proposer des articles et autres poèmespour le prochain journal qui devrait être prévu pour le mois d'octobre 2022

Un grand MERCI à toutes et tous les bénévoles qui distribuent notre journal

3 intervention Philippe Bergé :

- Compte rendu réunion du CSA :

CSA qui s'est tenu à Sainte Anne le jeudi 19 mai 2022 Un CSA s'est tenu à Ste Anne le jeudi 29 mai 2022 avec de nombreux participant(e)s, et notamment des représentants de la police Nationale, la police municipale, la mairie centrale, la mairie d'arrondissement, la métropole, divers services des administrations et organismes publics, la fédération des CIQ du 8ème arrondissement, le CIQ Ste Anne.

Nous avons présenté plusieurs dossiers et principalement: Les mesures de sécurité aux abords des écoles du quartier Les problèmes spécifiques rencontrés notamment par les riverains du Bd de Ste

Anne et de la rue Thieux. Les questions relatives au stationnement Les problèmes de voirie et donc de sécurité concernant la rue Marie Louise L'aménagement des entrées pour le Parc Bonneveine Les horaires des bus 23 et 45 Les emplacements pour les trottinettes Les accès PMR (CMA/Eglise) Nous remercions l'ensemble des participant (e)s pour leur écoute et nous l'espérons pour toutes les interventions qui s'avéreront nécessaires. Tous les détails de ces dossiers peuvent être retrouvés sur le site du CIQ (ciq-sainteanne.fr) dans les divers comptes rendus, et notamment ceux des conseils d'administration du CIQ. N'hésitez pas à nous faire part de toute question relative à notre quartier (ciq.sainteanne@gmail .corn). LE CIQ

- Prochain CSA : il est très important de faire un compte rendu auprès du CSA concernant le jardin Bonneveine (incivilités multiples).

4 A- Parc Bonneveine limites des CIQ :

Les limites du CIQ Bonneveine vieille chapelle et du CIQ sainte Anne ne sont pas correctement définies. En effet dans les statuts des deux CIQ, le parc Bonneveine (parc Ste Anne) est considéré comme faisant partie de chaque CIQ. La fédération des CIQ du 8^{ème} a souhaité que les CIQ définissent entre eux les questions relatives à la territorialité, et le cas échéant les questions non résolues seront soumises à un groupe de travail (ne comportant pas de personnes des CIQ concernés) avant décision de la fédération (remarque : de la même façon que pour le groupe de travail, il sera important que les personnes de la fédération décidant de la territorialité ne soient pas directement concernées).

Notre CA a déjà exprimé son souhait de ne pas modifier la zone du CIQ Ste Anne. Cependant si des modifications devaient avoir lieu, il conviendra de reconsidérer notre point de vue en privilégiant, à ce moment là la zone du CIQ Ste Anne comme identique à la zone : quartier Ste Anne. Cette dernière hypothèse aurait de fait un impact sur d'autres CIQ (St Giniez / Mazargues).

Nous demandons donc spécifiquement à la fédération de ne pas régler au détriment de notre CIQ la zone du parc Bonneveine, sans à ce moment là reconsidérer toute la zone de notre CIQ.

Le message ci-dessous a été communiqué à la fédération des CIQ du 8^{ème} :

TERRITORIALITE DES CIQ :PARC BONNEVEINE

Introduction :

Nous présentons ci-dessous un bref « historique » de la démarche concernant la territorialité des CIQ du 8^{ème}, suite à la demande de la fédération des CIQ du 8^{ème}.

Concernant notre CIQ se pose notamment la question du parc Bonneveine et les limites avec le CIQ Bonneveine/vieille Chapelle

Nos CA du 04 avril et du 02 mai 2022 exprimaient la volonté de ne pas modifier notre territorialité

Echanges de mails et d'infos :

Message du 11 mars 2022 de la fédération à tous les CIQ:

Bonsoir à tous,

Faisant suite à notre Conseil d'Administration , et suite à la demande des administrateurs présents, vous trouverez en PJ, l'attestation souhaitée, qui devra accompagner un plan de chaque Ciq, en y mentionnant ses limites, ainsi que copie du plan actuel.

Ce travail doit être effectué avec les Ciq amis et voisins, et cela pour éviter tout futur différend de territorialité Comme décidé, votre travail sera rendu pour le 1er juin 2022, et sera mis au vote lors d'un Conseil d'Administration, et porté sur un plan général de l'arrondissement. Le PV de ce Conseil, sera transmis au bureau des associations, pour être contenu dans les documents fédéraux, ainsi qu'à notre confédération..

Si des difficultés apparaissent au cours de vos rencontres, je vous demande de mettre tout en œuvre pour trouver une solution, dans l'esprit qui anime nos associations. Notre intervention interviendra si aucun compromis n'est retenu, comme elle l'a fait dernièrement.

Bon travail à tous.

Message du 12 mars 2022 du CIQ Ste Anne à tout le CA (extrait concernant la territorialité) :

La fédération nous demande de valider avec les CIQ voisins les limites de chacun (voir mail de la fédération ci-dessous avec les plans annexés)

Concernant notre CIQ nous constatons que sur le plan joint (qui doit dater de pas mal d'années, car l'on note le terme de «collège F. Mistral»), la limite avec le CIQ Bonneveine/Vieille Chapelle, fait passer notre CIQ par le milieu du jardin Bortoli et le milieu du parc Bonneveine (passage au milieu d'un jardin) !. Cela ne correspond pas du tout aux limites de notre CIQ qui passe par le chemin du lancier pour rejoindre l'avenue de Hambourg. En ce qui nous concerne les limites de notre CIQ ont été confirmées par une AG extraordinaire du 22 février 2007, et à ma connaissance, contestées par personne.

Je vais donc adresser aux CIQ voisins les limites ainsi définies et je vous tiendrai informé en cas de remarques.

Bien cordialement

le président du CIQ Ste Anne

G. DERHILLE

Message du 12 mars 2022 du CIQ Ste Anne à tout le CA /fédération / Ciq voisins :

Bonjour à toutes et à tous,

Comme demandé par la fédération des CIQ du 8ème, nous précisons ci-dessous les limites du CIQ Ste Anne telles que validées (dans les statuts) lors d'une AG extraordinaire du 22 février 2007.

A notre connaissance aucune remarque particulière n'a été formulée auprès de notre CIQ émanant de nos collègues des CIQ voisins.

Limites :

Art 6- SECTEUR GEOGRAPHIQUE:	
Le secteur géographique du CIQ est compris dans le périmètre suivant:	
Bd	*Barral (côté impair) de l'avenue de Mazargues au Bd Michelet.
-	*Bd Michelet (côté pair) du Bd Barral à l'avenue Camille Blanc.
-	*Avenue Camille Blanc – Bd Lègre.
-	*Chemin du Lancier (côté impair) jusqu'à l'avenue de Hambourg.
-	*Avenue de Hambourg (côté impair) jusqu'à l'avenue d'Haïfa.
-	*Avenue d'Haïfa.
-	*Traverse Paul jusqu'à la Sérane
-	*Avenue Clot Bey (côté impair) jusqu'à l'avenue des Colonnes et le Bd Barral prolongé. (côté impair)

A priori par rapport au plan adressé par la fédération (plan qui doit dater) la limite du côté de Bonneveine passerait au milieu du jardin Bortoli et du jardin Bonneveine !!!!!

Nous demandons donc dans un premier temps à nos collègues des CIQ voisins de bien vouloir nous faire part de remarques éventuelles.

De notre côté nous avons abordé cette question lors de notre CA de février 2022 et à l'unanimité il a été souhaité de ne pas toucher à notre périmètre tel que défini ci-dessus par notre AG.

Merci donc pour vos réponses.

Bien cordialement

Le président du CIQ Ste Anne

Gérard DERHILLE.

destinataires : Fédération des ciq du 8ème / CIQ bonneveine / CIQ bd Michelet St Giniez / CIQ Gd St Giniez av de Mazargues / membres du CA du CIQ Ste Anne

Remarque : nous n'avons eu aucune réponse ni remarque suite à ce message.

Message du 10 mai 2022 du CIQ Ste Anne au CIQ Bonneveine vieille chapelle / fédération des CIQ /CA du CIQ Ste Anne :

Madame la Présidente et chère collègue,

Vous avez interpellé Mr Bergé (suppléant du CIQ Ste Anne) à l'issue de la dernière réunion de la fédération des CIQ du 8ème concernant notamment le parc Bonneveine.

Notre conseil d'administration a décidé qu'à ce jour nous ne souhaitons aucune modification concernant les limites d'intervention du CIQ Sainte Anne (voir ci-dessous article 6 des statuts du CIQ Ste Anne).

Le parc Bonneveine fait partie de notre CIQ, et nous avons par ailleurs engagé avec la mairie du 6/8 un dialogue important concernant le devenir de ce parc. Dialogue que nous poursuivrons dans l'intérêt de tous les riverains et utilisateurs.

Cordialement

Le président du CIQ Ste Anne

Gérard DERHILLE

Art 6- SECTEUR GEOGRAPHIQUE:

Le secteur géographique du CIQ est compris dans le périmètre suivant:

- Bd Barral (côté impair) de l'avenue de Mazargues au Bd Michelet.
- Bd Michelet (côté pair) du Bd Barral à l'avenue Camille Blanc.
- Avenue Camille Blanc – Bd Lègre.
- Chemin du Lancier (côté impair) jusqu'à l'avenue de Hambourg.
- Avenue de Hambourg (côté impair) jusqu'à l'avenue d'Haïfa.
- Avenue d'Haïfa.
- Traverse Paul jusqu'à la Sérane
- Avenue Clot Bey (côté impair) jusqu'à l'avenue des Colonnes et le Bd Barral prolongé. (côté impair)

Message du 10 mai 2022 du CIQ bonneveine à G.Derhille et à la fédération :

Bonjour Mr DERHILLE,

J'ai effectivement interpellé Mr BERGE pensant qu'il était le Président de votre CIQ pour lui dire que suite à votre mail précédent, deux points notamment étaient à discuter ensemble. Je lui ai parlé notamment de la Sérane que vous aviez noté sur votre périmètre alors que le nom de notre CIQ est CIQ Bonneveine, Vieille Chapelle, Lapin Blanc, La Sérane, Gatons. Et Mr BERGE m'a parlé du parc de Bonneveine en disant qu'il était chez vous, contrairement à ce que prévoit nos statuts.

Et je lui ai donc simplement demandé de vous dire que de notre côté, avant de donner à la fédération les limites de notre CIQ, nous préférons avoir une démarche de concertation et d'échanges avec vous pour confronter ensemble les divers éléments que nous avons chacun de notre côté.

Je me tiens à votre disposition avec mon équipe pour échanger à ce sujet et vous propose de venir nous rencontrer à notre siège, à moins que vous ne préfériez que nous nous déplaçons.

Vous pouvez m'appeler sur mon téléphone personnel au 0613603114 afin de convenir d'un rendez-vous.

Je pense que cette démarche constructive permettra de donner ensuite à Guy BAROTTO un territoire qui nous satisfasse tous les deux, tout en étant conforme à nos statuts respectifs.

Et, évidemment, si nous n'arrivons pas à nous entendre, nous pourrions demander l'avis de la fédération le cas échéant.

Bien cordialement

Christine LA ROCCA

Présidente

CIQ Bonneveine Vieille Chapelle

Remarque : nous n'avons pas répondu à ce mail et avons transmis le mail suivant au CA et à la fédération :

Bonsoir,

Le CIQ bonneveine a adressé une réponse (voir mail ci-dessous), qui nécessite pour le moins réflexion (donc pas de réponse hâtive)

Je vous tiens bien évidemment informé (si vous avez des avis, remarques etc ... je suis preneur)

Cordialement

Gérard Derhille

Nous ne voulions pas émettre de réponse ni de prévoir une rencontre sans au préalable revoir cette question lors de notre CA du 13 juin 2022.

Nous avons lors du dernier CA de la Fédération le jeudi 02 juin 2022 été informé de la mise en place d'un groupe de travail concernant la territorialité des CIQ.

Nous avons inscrit à l'ordre du jour de notre CA ces questions de territorialité et nous exposons ci-dessous notre point de vue (dans l'attente de rencontre avec le groupe de travail de la fédération et de la fédération elle-même) :

Les limites du CIQ Bonneveine vieille chapelle et du CIQ sainte Anne ne sont pas correctement définies. En effet dans les statuts des deux CIQ, le parc Bonneveine (parc Ste Anne) est considéré comme faisant partie de chaque CIQ.

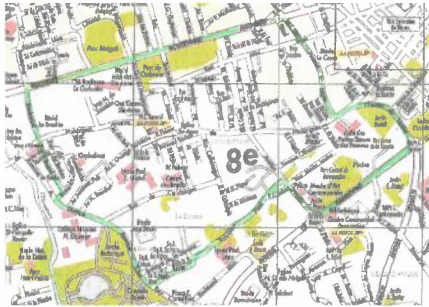
La fédération des CIQ du 8^{ème} a souhaité que les CIQ définissent entre eux les questions relatives à la territorialité, et le cas échéant les questions non résolues seront soumises à un groupe de travail (ne comportant pas de personnes des CIQ concernés) avant décision de la fédération (remarque : de la même façon que pour le groupe de travail, il sera important que les personnes de la fédération décidant de la territorialité ne soient pas directement concernées).

Notre CA a déjà exprimé son souhait de ne pas modifier la zone du CIQ Ste Anne. Cependant si des modifications devaient avoir lieu, il conviendra de reconsidérer notre point de vue en privilégiant, à ce moment là la zone du CIQ Ste Anne comme identique à la zone : quartier Ste Anne. Cette dernière hypothèse aurait de fait un impact sur d'autres CIQ (St Giniez / Mazargues).

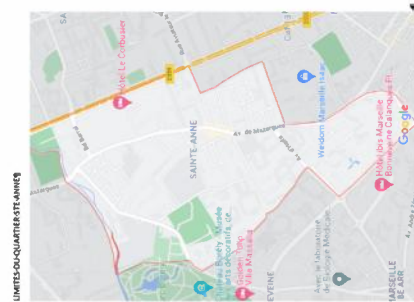
Nous demandons donc spécifiquement à la fédération, de ne pas régler au détriment de notre CIQ la zone du parc Bonneveine, mais si tel était le cas, nous demandons de reconsidérer toute la zone de notre CIQ. En effet la modification éventuelle de notre zone d'intervention devant alors être totalement revue et validée par notre AG.

Documents annexes :

Plan du CIQ Ste Anne



Plan du quartier Ste Anne



Sur le plan on constate que la limite du quartier englobe bien le parc et ses environs.

4 B- Parc Bonneveine projet d'aménagement :

Suite à la première rencontre avec les services de la mairie concernant le parc Bonneveine, un compte rendu a été fait lors de notre CA du mois de mars :

Mme BRUSONE Monique qui a participé au « diagnostic en marchant » concernant le parc de Bonneveine, présente un compte rendu de cette action menée par la mairie du 6/8 :

En présence de Mme Anne Meilhac (4ème Adjointe au Maire des 6ème & 8ème Arrondissements déléguée aux Mobilités, à la Voirie, aux Espaces Verts, aux Emplacements et à la Transformation de l'Espace Public, Conseillère Métropolitaine) les personnes présentes (environ 70 personnes) ont arpenté les différentes parties du parc.

Mme BRUSONE a noté tout au long des déplacements du parc Bortoli au Parc Bonneveine :

- *Il sera prévu un éco-jardin*
- *Des composteurs seront à la disposition du public*
- *Les anciennes aires de jeux doivent être repensées car elles n'étaient plus aux normes : nouvelles aires de jeux ? végétalisation ?*
- *Le MAC (Musée d'Art Contemporain propose de présenter différentes œuvres dans le parc*
- *Le gymnase devrait être détruit (amianté), remplacé par ?*
- *Des questions relatives aux joueurs de foot et autres boulistes sont soulevées*
- *Le parcours de Bortoli au MAC doit faire partie de la trame verte qui ira de Bortoli à Borrelly en passant notamment par la traverse Paul.*
- *Les travaux seraient prévus en 2024*
-

Des prochaines rencontres vont être prévues pour avancer un peu plus dans ce projet. Le CIQ participera à ces travaux.

Nous avons de nouveau participé à une rencontre au parc Bonneveine le 07 juin 2022. Un compte rendu doit être adressé à tous les participants, et nous ne manquerons pas de le communiquer à notre CA.

L'on peut déjà retenir :

- Un projet en « construction » qui sera financé par la mairie
- Le gymnase sera démoli
- 4 groupes de travail ont été constitué ayant pour thèmes
 - o – la prairie et l'emplacement du gymnase
 - o – le devenir de la zone « cratères »
 - o – les fonctionnalités avec la place de l'art (au sens large)
 - o – les accès et l'éco gestion
- Un calendrier a été communiqué (sous réserves) :
 - o – septembre 2022 : restitution des travaux et des grandes lignes du projet
 - o - préchiffrage de l'opération
 - o – pour l'ensemble des marchés il faudra prévoir une conclusion fin 2023
 - o – début potentiel des travaux en 2024

La mairie du 6/8 a proposé que le CIQ Ste Anne soit le relais pour l'ensemble des propositions éventuelles concernant ces aménagements, ce que nous avons bien évidemment accepté.

4 C- Parc Bonneveine incivilités, dégradations etc :

A l'occasion de la dernière rencontre au parc Bonneveine, les riverains ont fait part de leur colère, et exaspérations concernant les différents problèmes liés au parc

- Rodéos motos
- Piques niques improvisés même le soir tard
- Musique et cris jusqu'à une heure du matin
- Dégradations multiples
- Etc

Nous allons de nouveau adresser un courrier à la mairie du 6/8 concernant l'ensemble des faits et demander la mise en place de chicanes aux différents accès au parc.

Par ailleurs nous demandons à notre référent sécurité de bien vouloir faire mettre cette question à l'ordre du jour du prochain CSA

5 compte rendu CA de la fédération du 02 juin :

Dans l'ordre du jour on retrouve notamment :

- Les questions de territorialité
- Les questions relatives à la sécurité
- Les toilettes publiques (problèmes particuliers en été : plages /accès aux calanques)
- Etc ...

6 La proposition de modification des statuts confédéraux :

Nous avons reçu de la part de la fédération les informations suivantes

Bonjour,

le jeudi 05 mai s'est tenu le Conseil d'administration de la Confédération.

Ce trouvait à l'ordre du jour, le résultat du travail de la commission de la révision des statuts, pour lequel un vote d'orientation devait être émis, en vue de la préparation d'une AGE, qui validera ou pas cette orientation.

Il est à souligner le travail remarquable effectué par cette commission, et le compte rendu clair et précis rendu par tous nos collègues. Je vous rappelle que vous avez reçu copie de celui-ci, mais pour une bonne lecture de mes commentaires, vous le trouverez en PJ, une nouvelle fois.

La question principale est que les statuts datant de 1981, ne permettent pas d'ouvrir notre Confédération, à des Fédérations et CIQ d'autres communes, car il sont restreints aux CIQ de Marseille; Ce constat amène à savoir comment pouvoir inclure nos amis, par un changement de statuts.

L'animateur de la commission, a été en lien étroit avec Mme RACINE au Ministère de l'Intérieur et les informations reçues sont les suivantes/

A/ Soit nous maintenons les statuts actuels, car la reconnaissance d'utilité publique, empêche tout changement à la virgule près dans les statuts y compris le RI. Ce qui exclu l'ouverture à d'autres

B/ Soit refaire des statuts, en vue de déposer une demande auprès du Conseil d'État d'une nouvelle RUP; Sachant que la procédure est rigoureuse et que l'issue est aléatoire. Pour votre info, le fonctionnement de nos finances, empêchent déjà un résultat positif.

C/ Soit retrait volontaire de la RUP et remplacement par la Reconnaissance d'Intérêt Général, qui apporte les mêmes avantages, mais dont l'obtention est plus souple...

Pour votre info, il n'existe pas de RUP par affiliation ainsi que nous le pratiquons actuellement, la procédure est très stricte et seul la confé est RUP; Il est de même pour les attestations fiscales, car seuls les dons et legs peuvent être déduits de la déclaration, mais non les cotisations. Il est bien de le savoir....

En fait la différence entre la RUP et la RIG, se trouve dans l'appellation, mais l'obtention de la RIG permet un changement dans les statuts et RI sans trop de contraintes. La réception des subventions demandées n'est pas liée à l'un ou l'autre.

Cette troisième possibilité a fait l'objet d'un vote d'orientation par le bureau Confédéral, et c'est la raison pour laquelle le CA devait s'exprimer.

Sachez que j'ai voté pour la troisième solution (C), car je soutiens une ouverture aux autres structures avec qui nous partageons les mêmes buts.

Cette troisième possibilité a reçu la majorité des votes des présents ou représentés.

En vue de préparer l'AGE confédérale qui se tiendra en fin d'année, et qui portera sur le vote de la conduite à tenir par la Confédération, je vous demande de mettre à l'ordre du jour de votre prochain CA, ce dossier et d'engager des discussions au sein de vos CIQ pour que le jour de cette AGE, une position soit déjà prise par chacun.

Je souhaiterai avoir retour de vos travaux, ou copie de vos PV lors de ces discussions (à votre discrétion)

Nous ferons de même au niveau Fédéral, car mon vote d'approbation de l'orientation (C) n'engage pas la fédération.

Des questions :

- Quel est l'intérêt pour la confédération ?
- Y a-t-il déjà des demandes d'autres CIQ/Fédérations etc .. extérieurs ?
- Quels impacts éventuels sur le fonctionnement de la confédération (votes ...) ?

Le CA a décidé d'adresser un courrier à la fédération des CIQ du 8^{ème} afin de préciser son point de vue :

**COMITE D'INTERETS de QUARTIER
de SAINTE ANNE**



Marseille le 16 juin 2022

A Mr Guy BAROTTO

Président de la

fédération

des CIQ du 8^{ème} arrondissement de Marseille

Monsieur le président et cher collègue,

Comme demandé par la fédération, le CIQ Sainte Anne a inscrit à l'ordre du jour de son conseil d'administration du 13 juin 2022 la question relative aux statuts de la confédération.

Plusieurs questions ont été soulevées par notre CA et notamment :

- *Quel intérêt pour la confédération d'élargir à d'autres fédérations et/ou d'autres CIQ ?*
- *Au vu de l'appellation même de la confédération :*



CONFEDERATION GENERALE
DES COMITES D'INTERET DE QUARTIER
DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES
24 Bd Garibaldi - 13001 MARSEILLE
☎ 04.84.25.62.99 - Mail : contact@confederationciq.fr

CONFÉDÉRATION DES CIQ DE PROVENCE

quels seraient donc les futurs demandeurs en dehors des communes environnantes déjà prévues, et/ou les statuts actuels ne correspondraient-ils pas à l'appellation de la confédération ? Serait-il possible d'avoir les statuts actuels de la confédération ?

- *Le travail mené par la confédération est déjà très important, et le fait de rajouter d'autres partenaires rajouterait également une surcharge, voire un risque de dispersion involontaire mais nuisible à l'intérêt des adhérents actuels.*

- *La représentativité de la confédération serait-elle plus « forte » auprès des acteurs institutionnels et là, également, quel intérêt véritable ?*
- *Au-delà même des questions relatives aux dons et autres financements l'appellation Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP) a un sens beaucoup plus important et représentatif que la Reconnaissance d'intérêt Générales (RIG), et nous relevons quelques remarques sur plusieurs sites relatifs à cette question :*

Si l'intérêt général est un terme courant dans le monde associatif, la notion d'utilité publique, qui paraît plus rare et plus prestigieuse, ne s'applique qu'aux plus grandes structures. Au-delà de la garantie apportée par cette reconnaissance, et de l'aura qu'elle confère, on peut lister les avantages qu'elle apporte. La capacité juridique s'amplifie. Et concernant le mécénat, l'association peut recevoir, en plus des dons dits manuels (sans passage devant le notaire, les dons des particuliers et des entreprises par exemple), des donations et des legs.

Ces deux notions d'intérêt général et d'utilité publique ont un sens originel et des buts très proches : être reconnues comme participant 'officiellement' à une œuvre publique et permettre aux associations d'acquérir certains avantages fiscaux. Il s'agit pour les pouvoirs publics de reconnaître les structures qui oeuvrent pour des causes qu'ils reconnaissent et pour le bien commun mais surtout de les 'labelliser'. On peut voir la RUP comme la grande sœur de l'intérêt général, mais surtout comme une officialisation des structures et un sceau de confiance qui leur est apposé.

- *Les CIQ ont tous de fait la possibilité d'être considéré comme association avec reconnaissance d'intérêt général et notamment concernant la délivrance de reçus fiscaux :*

Les CIQ peuvent délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à des réductions d'impôts. Aux termes de l'article 6 de loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, « toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale (...) recevoir des dons manuels (...) ».

Sur le plan fiscal, l'association qui reçoit un don manuel peut délivrer un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt à condition de satisfaire aux critères « d'un organisme d'intérêt général »./

*Il n'y a pas de procédure d'agrément « Organisme d'intérêt général ». L'association délivre les reçus (CERFA n° 11580*03) sous sa responsabilité. L'administration peut contester le caractère d'intérêt général des activités associatives,*

Pour les CIQ qui auraient des doutes quant à leur conformité aux critères énoncés ci-dessus, il existe une procédure dite du « rescrit » qui permet d'interroger l'administration fiscale à propos de la situation de l'association...../

Les CIQ répondent aux critères d'intérêt général et cette procédure semble superflue, libre à chaque président de faire une demande de rescrit fiscal.

Comme vous pouvez le constater dans ce courrier les questions sont nombreuses, et les éléments en notre possession (votre mail du 07 mai 2022) pas assez précis pour une adhésion à la proposition B ou C de la commission.

Nous ne souhaitons donc pas, en l'état, de modification statutaire de notre confédération concernant les adhérents potentiels.

Nous sommes bien évidemment à l'écoute de compléments d'information qui pourraient éventuellement modifier la position de notre CIQ.

Restant à la disposition de la fédération et de la confédération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et cher collègue, nos plus amicales salutations.

7 Point sur l'OAP :

Nous avons adressé un courrier à Mme VASSAL Présidente de la métropole :

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'OAP concernant La cité Radieuse – Ste Anne, vous avez bien voulu initier une démarche concertée et y associer le CIQ Ste Anne.

Au moment où nous arrivons à la fin d'une première étape importante (la traduction règlementaire) qui est prévue pour fin juin, nous souhaitons vous soumettre quelques réflexions.

A l'issue du troisième COPIL nous avons rendu compte auprès des membres de notre CA et des autres personnes présentes lors de ce CA du 02 mai. Par ailleurs nous avons l'occasion d'échanger avec les habitants du quartier en leur faisant part des éléments les plus importants. Comme vous le savez également nous communiquons aussi très largement au travers du site du CIQ et de la page Facebook.

Il ressort notamment et prioritairement les éléments et souhaits suivants :

- *Limiter les hauteurs pour l'ensemble des constructions à R+4 voire R+3. Il nous apparaît en effet qu'il convient de protéger cette zone de constructions avec des hauteurs inconsidérées et pour le moins fantaisistes comme prévu dans la précédente OAP. Par ailleurs cela ne peut aller que dans le sens du rapport Mengoli et de la nécessité d'un environnement harmonieux pour la cité radieuse, et pour notre quartier dans son ensemble.*
- *Appliquer ces hauteurs à la totalité du périmètre de l'OAP élargie. En effet le fait d'élargir l'OAP ne saurait être une possibilité offerte à construire plus, plus haut, dans un quartier où les constructions récentes sont déjà très nombreuses comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises.*
- *Que les implantations des futures constructions soient définies et définitives. Il nous apparaît important d'être assuré qu'aucune modification d'implantation ne pourrait être envisagée sauf à modifier l'OAP et de fait l'ensemble du projet.*
- *Une OAP au service d'une densification raisonnée (guide de recommandation juridique). En effet prévoir le nombre de logements est essentiel au regard de l'ensemble du projet et de ses conséquences sur cette zone (nombre d'habitants, commerces, mobilité etc ...). Le chiffre de 350 logements maximum de type 3 évoqué lors de ce troisième COPIL, apparaît à nos yeux comme étant probablement un chiffre tout à fait acceptable pour les habitants. La possibilité de modifier le nombre de logements en divisant par exemple les surfaces devrait être très limitée et contraignante, car l'augmentation irraisonnée de logements aurait un effet négatif sur l'ensemble du quartier.*
- *Les questions relatives au stationnement et à la circulation automobile sont importantes, et un certain consensus noté lors du COPIL 3 concernant une période de transition nous apparaît indispensable. En effet nous ne pourrions pas nous projeter, pour ces sujets, dans 15 ans sans prendre en compte l'existant et par conséquent travailler ces objectifs par palier et non par brutalité d'une vision, certes intéressante, mais trop exigeante, ou par l'application trop rapide de décisions radicales.*
- *En lien avec le sujet du stationnement et de la circulation évoqués ci-dessus quelques premières interrogations :*
 - o *Quelle sera la décision concernant l'avenue Guy de Maupassant (actuellement voie privée avec 142 places de parking pour les riverains). ? Quelle sera la distance de réserve par rapport à la rue ?*
 - o *En fonction de la décision qui sera prise concernant le parking de la cité radieuse, quel sera l'impact et donc le report des problématiques de stationnement aux abords ?*
 - o *Comment seront définis les accès aux différentes constructions ?*
 - o *Quel sera l'impact sur les voies de circulation (Bd Michelet et Av de Mazargues notamment) ?*
 - o *Comment seront calculés les stationnements concernant les futurs logements, les commerces, les bus touristiques etc ... et quelles seront les implantations prévues (sous-sol) ? Nous n'oublions pas bien évidemment les deux roues et autres moyens de circulation dans cette réflexion.*
- *Deux autres questions*
 - o *Le PPRI et le passage du cours d'eau « la Gouffone » nous interroge vivement quand aux conséquences potentielles liées aux futures constructions.*
 - o *Le devenir de la maison située au 381 av de Mazargues ?*

Beaucoup d'autres points également très importants nécessiteront une attention particulière comme les commerces, les zones non bâties etc ... mais il nous a semblé que les sujets présentés ci-dessus étaient primordiaux (nombre de logements/hauteurs / implantation / densité / circulation et stationnement°.

Nous souhaitons que ces quelques souhaits puissent être pris en compte dans le cadre du projet que présentera la Métropole fin juin.

Nous n'attendons pas de réponse écrite étant donné que nous aurons celles-ci lors du COPIL N°4.

Nous avons eu l'information que le COPIL N°4 se tiendra le mercredi 22 juin .

Il est souhaitable de prévoir après ce COPIL une rencontre avec le groupe urbanisme, plus éventuellement l'expert Mr BANI, plus les membres du CA qui voudraient se rattacher au groupe pour cette réunion .

Le CIQ n'a plus de CA prévu avant septembre, mais il est évident que l'étude du projet doit être conduite en juillet et août afin que nous puissions faire état de nos souhaits, réserves etc ...

Nous aurons également pendant les vacances à informer les habitants et si nécessaire prévoir dès la rentrée une réunion d'information ou une AG extraordinaire.

DERNIERE INFO / COURRIER DU 09 JUIN DE Mme VASSAL :

Courrier très important qui précise déjà les grandes options du projet



Marseille, le 09 JUIN 2022

La Présidente

Monsieur Gérard DERHILLE
Président du
Comité d'Intérêts de Quartier
de Sainte-Anne
388 avenue de Mazargues
13008 MARSEILLE

DOSSIER SUIVI PAR :

Pascale VOLPE
Direction de Pôle Valorisation et Développement Urbains
Direction de la Planification et de l'Urbanisme
T : 04.91.99.71.48
Adresse mail : accueil@metropole.fr
Nos réf : DAPUPU-23330/2022-05-87498
Vos réf : votre courrier du 14 avril 2022

Objet : Plan Local d'urbanisme Intercommunal - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Cité radieuse-Michelet-Sainte-Anne »

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier, en date du 14 avril 2022, relatif à la démarche « Cité Radieuse-Michelet-Sainte-Anne » et à la Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence.

La réussite de cette démarche partagée et concertée que j'ai souhaité engager avec l'ensemble des parties prenantes repose pour une large part sur la participation et l'implication dont vous faites preuve avec tous les acteurs concernés et je tiens à vous en remercier. La mobilisation de chacun est en effet indispensable pour définir une vision urbaine partagée de l'environnement de la Cité Radieuse qui soit à la hauteur du classement UNESCO auquel j'ai personnellement œuvré.

Dans la continuité de mon engagement et de l'attention que je porte à ce site depuis de longues années, cette démarche incarne mon souhait de me porter garante des préconisations du Plan de Gestion UNESCO et du rapport Mengoli afin de protéger la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Cité Radieuse tout en prenant en compte les attentes des habitants.

Pour mémoire, conformément aux demandes formulées par la Commission d'Enquête Publique lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le site est aujourd'hui couvert par un zonage UC6, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et une servitude d'attente de projet qui arrivera à son terme en décembre 2024. Inadapté à la préservation et à la valorisation de ce site exceptionnel, ce dispositif réglementaire doit évoluer. La Métropole s'y était engagée dès l'approbation du PLUi.

Néanmoins, les nombreux épisodes liés à la crise sanitaire et leurs multiples conséquences ne nous ont pas mis en capacité d'engager une démarche concertée dans la foulée de l'approbation du PLUi.

La dynamique est désormais lancée. De ce point de vue, je me réjouis sincèrement de l'excellente collaboration, depuis plusieurs mois, de l'ensemble des parties prenantes : Ville de Marseille, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Fondation Le Corbusier, Syndicat de la Cité Radieuse, CIQ et associations des habitants.

Cette dynamique de travail nous permettra d'aboutir à une proposition de scénario réglementaire accompagné d'une OAP d'ici la fin du mois de juin 2022. Cette étape sera suivie d'un temps d'appropriation et d'échange jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022, avant intégration dans le dossier de la Modification n°3 du PLUi.

L'enquête publique de la Modification n°3 est prévue pour les mois de septembre/octobre 2023. Son approbation interviendra dans le courant du 1^{er} semestre 2024. Une fois la Modification n°3 opposable, il reviendra à la Mairie de Marseille, compétente en la matière, de délivrer les permis de construire après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Bien entendu, la proposition qui sera intégrée au dossier de modification n°3 prendra en compte les enjeux et problématiques qui ont été mis en lumière lors des différents ateliers : enjeux patrimoniaux (traduction du Plan de Gestion et du Rapport Mengoli) ; pression immobilière qui s'exerce sur le quartier Sainte-Anne ; évolution monofonctionnelle non souhaitée et peu intégrée au contexte local....

Plus concrètement, les espaces constructibles seront inscrits dans l'OAP selon une légende commune à l'ensemble des OAP du PLUi Marseille-Provence. Ils sont pré-identifiés dans le schéma des enjeux issu des ateliers que vous trouverez en annexe de ce courrier.

Le zonage et le règlement sont pour leur part en cours de définition. Néanmoins, la proposition privilégiée, à ce stade, est un zonage spécifique qui propose des formes urbaines collectives discontinues en R+4 (UC2 dans le règlement) sur une grande majorité des tènements. En complément, des vélums qui fixent des hauteurs plus basses, selon les secteurs, pourront être ajoutés en réponse au contexte et aux préconisations du Plan de Gestion Unesco.

S'agissant du nombre et de la répartition quantitative entre logements, bureaux et commerces, l'option présentée dans le schéma des enjeux issu des ateliers aboutirait à une capacité d'environ 350-400 logements et 12 500 m² d'activité/commerce/équipement.

Ces chiffres peuvent être légèrement évolutifs en fonction des formes urbaines ciblées et des typologies de logements.

Concernant les bâtiments semi-industriels de la zone, une analyse architecturale est en cours. Elle permettra de déterminer la pertinence de leur classement au titre des fiches Patrimoine du PLUi. Rappelons que cette demande de classement est portée par le propriétaire, Monsieur REGGIO, ainsi que par la Ville de Marseille.

La proposition de schéma des enjeux désigne et qualifie également les espaces non bâtis de plusieurs types : espaces publics de type places ou placettes (parvis de l'école par exemple) ; espaces végétalisés publics ou privés selon leur localisation. Le type de végétalisation et la destination précise resteront à définir plus finement dans le cadre d'ateliers postérieurs à la démarche.

Dans la même perspective, les espaces de retraits, définis lors des ateliers en fonction des orientations du Plan de Gestion, seront localisés. Ils pourront avoir un statut public ou privé. Dans l'ensemble, il s'agira d'espaces d'accompagnement des surfaces constructibles qui devront faire le lien, dans certains cas, entre l'espace public et les constructions.

Par ailleurs, il est essentiel pour le bon fonctionnement du quartier Sainte-Anne de maintenir l'ouverture de l'avenue Guy de Maupassant. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'engager des discussions avec l'ASL, les services de la Métropole et la Ville de Marseille afin d'identifier les meilleures solutions pour la maintenir ouverte en conjuguant plusieurs exigences : position des copropriétaires, maintien des places de stationnement actuelles, desserte en transports en commun...

Ces différents éléments vous apporteront, je l'espère, les réponses aux questions formulées dans votre courrier. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors du prochain Comité de Pilotage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine VASSAL

8 Questions diverses :

- Feu rouge mazargues/verne : la proposition de surélever le feu n'est pas possible à priori, aussi nous allons demander une nouvelle rencontre avec les services techniques.
- Mail de la mairie concernant maison à côté du Corbusier :

Projet d'un lieu d'accueil pour les associations - Quartier Sainte-Anne



Boîte de réception x

SECRETARIATDUMAIRE6-8 SECRETARIATDUMAIRE6-8

ven. 10 juin 16:21 (il y a 11 jours) ☆ ↶ ⋮

À derhille, moi, pbenarroche, Gwenaël, Lourdes, Alexandre, Alexandra ▾

Monsieur le Président,

Je viens vers vous pour vous annoncer que la mairie de secteur va obtenir la gestion d'un bâtiment situé en contrebas de la cité "Le Corbusier", non loin du Centre d'Animation Sainte-Anne.

Cette maisonnette (photo en pièce jointe), entourée d'un jardin, a vocation à devenir un lieu d'accueil d'associations, de solidarité et de transition écologique. Ceci devrait faire l'objet d'un article dans le journal "La Marseillaise", dans les jours qui viennent.

Bien entendu, le CIQ aura toute sa place dans les réunions de construction du projet qui n'est encore qu'à l'état de pré-projet.

Dans un premier temps, des travaux vont être réalisés : mise en conformité, renforcement de la toiture, débroussaillage... puis nous passerons à une phase d'appel à manifestation d'intérêt pour accueillir différentes associations intervenant dans le domaine de la solidarité et de la transition écologique.

N'hésitez pas à en informer vos adhérents si vous le souhaitez.

En vous souhaitant une bonne réception de ces informations et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement.

P/O Gwénaél RICHEROLLE

Directeur de Cabinet du Maire des 6e et 8e arrondissements

Prochain CA en septembre 2022. Un calendrier des CA et permanences va être mis à disposition pendant les vacances.

Rappel : certaines réunions concernant l'OAP seront prochainement programmées et le CA sera directement informé.

Par ailleurs, et si besoin, le bureau du CIQ pourra être réuni pendant ces congés d'été.

D'ici là **BONS CONGES A TOUTES ET A TOUS**

Le président du CIQ Ste Anne
G. DERHILLE